

Mais que fait Avenir Syndical aux HUG avec vos CHF 25.- ?

Certain-e-x-s se posent la question : pour seulement CHF 25.- par mois, que peut bien faire Avenir Syndical aux HUG ? Alors pour vous donner une idée, voici un petit compte-rendu de nos activités des derniers mois.

AS Défenses individuelles

Nous accompagnons quasi quotidiennement des employé-e-x-s à des entretiens avec leur hiérarchie ou la direction. Nous avons ainsi pu éviter des licenciements, empêcher ou diminuer des sanctions, trouver des postes de travail adaptés pour des personnes ayant des limitations médicales, etc.

AS Annuités à l'engagement

Nous avons déjà obtenu pour 5 personnes les paiements des rétroactifs dus car les HUG bloquaient les engagements à un maximum de 15 annuités. Les montants payés aux employé-e-x-s vont jusqu'à plus de CHF 13'000.- par personne. Ce contournement de la loi, les HUG le pratiquaient depuis 2009 et beaucoup d'autres personnes sont concernées. Nous sommes actuellement en train de traiter de nombreuses nouvelles demandes sur ce point.

AS Blocs opératoires

Nous avons fait stopper un projet de modification des horaires aux blocs opératoires, grâce au débrayage exemplaire des infirmier-ière-x-s concerné-e-x-s.

AS Joli-Mont

Nous avons obtenu une dizaine de postes supplémentaires suite au débrayage du personnel soignant de Joli-Mont. La question de la prime pour inconvénients de service est encore en discussion.

AS Agentes du SPH

Le débrayage des Agentes de la division privée du Service propreté-hygiène a déjà fait bouger les HUG, qui cherchent maintenant une solution pour garantir l'égalité de traitement réclamées par les agentes. A défaut, le personnel se dit prêt à débrayer à nouveau.

AS Loi sur le Travail (LTr)

Nous avons mis en demeure les HUG de respecter la LTr, notamment pour tout ce qui est de la remise et du respect des plannings, des pauses lumière et de la prise en compte du temps d'habillage. Comme ici aussi les HUG persistent à violer la loi, Avenir Syndical est en train de préparer une plainte à l'OCIRT.

Enfin nous avons à cœur de garantir la pleine et entière liberté syndicale de tou-te-x-s les employé-e-x-s, raison pour laquelle les membres qui voudraient nous quitter peuvent le faire pour la fin du mois suivant, alors que la plupart des structures syndicales ont des délais qui peuvent aller de 6 à 18 mois.

Vous avez connaissance d'un problème ? Vous avez besoin d'aide ? N'hésitez pas à nous contacter, soit en vous adressant à nos délégué-e-x-s, soit en nous envoyant tout simplement un mail à info@avenirsyndical.ch